



F. REIDE, 10, rue de Solférino
CCP : Paris 13.922-66

10, Rue de Solférino, 10
Téléphone : INV. 64-67

Bulletin d'information

du Syndicat C.G.T. des Personnels Techniques et Administratifs
du Centre National de la Recherche Scientifique

Bulletin mensuel n° 30

mars 1961

S O M M A I R E

- 1) Où est le milliard ?
- 2) L'IGRANTE
- 3) L'Organisation pratique du Congrès
- 4) Le rapport du bureau pour le congrès.

Où est le milliard ?

Depuis mi-février où Monsieur COULOMB nous indiquait les nouveaux indices acceptés par les Finances, plus d'un mois s'est écoulé sans que les litiges sur les durées des carrières, le reclassement des agents en place, les bonifications à l'embauche, les accélérations de début de carrière, le pourcentage des dérogations et le rappel pour 1960 soient réglés.

Le silence au sujet de l'état des travaux des services ministériels est total. Ce serait le cabinet du Ministre des Finances (chez Monsieur CALVET) qui, "trop occupé par d'autres problèmes urgents" ferait attendre son avis...

L'Assemblée Générale du personnel à Paris le 7 mars a décidé que l'attente patiente qui dure depuis décembre devait faire place à l'expression ferme de notre détermination de voir le milliard réparti.

Ainsi, depuis le 9 mars les grèves de une demi-journée par établissement se succèdent-elles avec tout le succès qu'on pouvait attendre : après Orsay, les établissements de Gif sur Yvette, la Documentation, Fontenay, Ivry, Villejuif ont successivement été en délégations aux ministères de l'Education Nationale, des Finances, au CNRS (les autres établissements les suivront aux dates prévues). A chacun d'eux il est dit que déjà des délégations se sont présentées (!) Nos camarades répondent qu'il s'agit d'autres laboratoires

Ainsi, et cela jusqu'au 23 mars, les divers pouvoirs publics pourront mesurer l'impatience et la volonté du personnel.

Il faudra bien que les derniers obstacles sautent, comme ont sauté ceux qui s'opposaient déjà à l'inscription du milliard (juin 1960), ensuite à l'examen sérieux d'un projet (fin 1960).

La pression du personnel saura, s'il le faut, comme au cours de 1960, faire céder les nouveaux obstacles.

: L' IGRANTE :
: LA DEMANDE DE VALIDATION DES SERVICES ANTERIEURS :
: ----- :

Avec les bulletins de paye de février, le CNRS a adressé à tous les agents un imprimé (rose ou blanc) de demande de validation de services.

Voici quelques indications supplémentaires.

A - Pour remplir l'imprimé

1° - Renseignements relatifs aux services à valider concernant tous les agents

Rappelons tout d'abord que les agents ayant, avant leur engagement au CNRS, effectué des services dans un autre établissement de l'Etat (voir notre bulletin ronéotypé n° 28 de janvier 1961), peuvent également faire valider ces services.

A la deuxième page

- Dans la 1ère colonne : Services dont la validation est demandée" inscrire :

- a) en ce qui concerne les services effectués au CNRS
pour l'année : celle de l'engagement au CNRS
pour la période : le 1er jour du stage.

Il est inutile d'indiquer la date de fin de période qui est le 31 décembre 1959.

- b) pour les services effectués en dehors du CNRS.
les dates limites d'emploi dans chacune des administrations.

- Dans la 2ème colonne : "nature de la fonction occupée"
pour les techniciens et administratifs il suffit d'inscrire :
CONTRACTUEL

- Dans la 4ème colonne : "Designation et adresse de l'administration"

- a) pour les services CNRS
inscrire : CNRS - 13 Quai A. France - Paris 7è - Education Nationale
- b) pour les autres services
indiquer obligatoirement le nom et l'adresse exacte du siège de chaque établissement où cette administration est rattachée.

- Dans la 5ème colonne : "Rémunération"
NE RIEN INSCRIRE

Le CNRS se chargera d'inscrire les rémunérations qu'il a versées
En cas de désaccord avec l'intéressé il acceptera de revoir ses calculs.

2° - Renseignements particuliers aux agents affiliés à l'IPACTE

- a) En haut des pages 1 et 2 de l'imprimé, les agents actuellement assujettis à l'IPACTE doivent inscrire leur "numéro de compte" à ce régime. Ce numéro est indiqué sur les "fiches récapitulatives de points acquis à l'IPACTE". Toutefois, le CNRS ayant beaucoup de retard pour transmettre ces fiches, les agents affiliés à l'IPACTE depuis peu d'années peuvent n'en avoir encore jamais reçu, et par conséquent être dans l'impossibilité de connaître leur numéro de compte. Le CNRS demande, dans ce cas, de ne rien inscrire sur l'imprimé mais d'y joindre une note indiquant simplement : actuellement affilié à l'IPACTE. (Les agents assujettis à l'IPACTE sont ceux qui appartiennent aux catégories suivantes : 1A - 2A - 3A - 1B - 2B (à partir du 3ème échelon) - 3B (à partir du 6e échelon) - 13 - 20 - 30 (à partir du 4° échelon) - 40 (à partir du 11° échelon) - 1D - 2D (à partir du 5° échelon))
- b) Partie relative aux services à valider (page 2 - 3ème colonne - "Service IPACTE").

Il n'est pas indispensable de remplir cette colonne. Ne faire une croix qu'en cas de certitude.

3° - Renseignements concernant les services de guerre (page 3)

Les services de guerre donnent lieu à l'attribution de points à titre gratuit, mais la validation de ces services n'est pas automatique. Il est donc très important de remplir cette partie de l'imprimé.

Signalons toutefois, que pour la guerre 1939-1945 la validation est accordée uniquement si l'agent occupait un emploi ouvrant droit au bénéfice de l'IGRAME au moment où il a cessé cet emploi pour fait de guerre.

B - Formation, et pièces à produire

Dans tous les cas, l'imprimé, rempli comme indiqué ci-dessus, doit être retourné le plus tôt possible, au CNRS. Monsieur LEFORT - section du personnel - 13 quai A. France - Paris 7è, en y joignant :
un extrait sur papier libre de l'acte de naissance (délivré à la mairie du lieu de naissance) ou une fiche d'état civil en tenant lieu (celle-ci est délivrée par la mairie du domicile).

Par ailleurs il sera nécessaire pour certains, de produire :

- a - pour les agents ayant accompli des services en dehors du CNRS un certificat de services par administration dans laquelle des fonctions ont été exercées (chacune des anciennes administrations délivre ce certificat sur demande de l'intéressé).
- b - Pour les agents ayant des services de guerre 1939-1945 à faire valoir : les justifications de mobilisation, de captivité, de déportation, etc...

Les intéressés ont intérêt à se préoccuper dès maintenant d'obtenir ces pièces mais de ne pas attendre d'être en leur possession pour envoyer au CNRS l'imprimé de demande et la fiche d'état civil (ou l'extrait d'acte de naissance) de manière à prendre date.

Nous rappelons que la validation des services antérieurs est intéressante dans la plupart des cas. Nous conseillons donc à tous nos camarades de remplir les formalités de demande ; celles-ci ne constituent pas un engagement de paiement des cotisations rétroactives. L'IGRANTE, après constitution du dossier, enverra à chaque demandeur une notification indiquant : les versements à effectuer pour rendre la validation effective, le délai imparti pour ces versements et le nombre de points qui seront acquis par cette validation. Connaissant ces éléments, il sera plus aisé à chacun de déterminer (en s'adressant à nous, si besoin est) s'il se trouve dans l'un des quelques cas pour lesquels la validation n'est pas intéressante. Aucune poursuite ne sera menée contre un demandeur qui n'effectuerait pas les versements qui lui seront demandés.

L'Organisation pratique du Congrès

Le 6ème Congrès aura lieu les 15 et 16 avril, 10 rue de Solférino Salle Guyader.

Nous rappelons aux camarades qu'ils ont droit à 1 délégué pour 5 ou fraction de 5 adhérents. Mais nous demandons aux sections de ne pas s'en tenir à ce chiffre, et de venir le plus nombreux possible. Nous invitons tous les camarades isolés à y assister. Ce sera l'occasion pour eux de renforcer leurs contacts avec le syndicat, et de nous informer de leurs problèmes.

Pour les sections de province, le Bureau prend à sa charge le voyage d'un délégué. Le voyage des autres délégués, s'il y en a doit être pris en charge par la section elle-même. Ecrivez-nous pour nous tenir au courant.

Dans ce journal vous trouverez le rapport du Bureau. Il faut que les sections se réunissent le plus vite possible, afin de discuter ce rapport. Il faut également que chaque section nomme un rapporteur, et que celui-ci apporte au Congrès des critiques et des suggestions, sur toutes les questions posées dans le rapport, et éventuellement sur d'autres que nous aurions pu oublier. N'oubliez pas de présenter des candidats au Conseil National.

ORDRE DU JOUR :

Samedi 14 heures. Rapport du bureau; début de la discussion, et des rapports séparés (organisation, trésorerie, CAES, assimilés, etc...)

Dimanche 9 heures. Suite de la discussion et des rapports des sections.

Dimanche 14 heures. Elaboration et vote de la résolution. Election du Secrétaire et du Conseil National.

Une sortie théâtrale sera organisée le samedi soir, et un repas en commun le dimanche à midi. Inscrivez-vous dès que possible.

Il faut que par notre travail à tous, les discussions de ce congrès soient particulièrement fructueuses, et qu'un grand pas en avant soit fait, dans l'organisation de notre syndicat, et de nos actions futures.

Le Gérant F. Reide, édité par nos soins 10, rue Solférino.

RAPPORT DU BUREAU POUR LE VI° CONGRES

- BILAN DE L'ACTIVITE DEPUIS LE V° CONGRES

I L'ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU CNRS

- A/ Salaires
- B/ Statut
- C/ Retraites
- D/ Défense du CNRS et de l'Université

II L'ACTION REVENDICATIVE AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

III LES COMMISSIONS PARITAIRES

IV LE C.A.E.S. ET L'"AIDE EXCEPTIONNELLE"

V LA VIE INTERIEURE DU SYNDICAT

VI RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA CGT

VII RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

VIII LA LUTTE POUR LA PAIX EN ALGERIE

- ELEMENTS DE REFLEXION ET DE DISCUSSION

- 1/ Revendications de salaires dans le cadre du CNRS
- 2/ Revendications statutaires
- 3/ Retraites
- 4/ Commission technique paritaire
- 5/ Abattements de zone
- 6/ Vacances
- 7/ Union des Travailleurs Scientifiques
- 8/ Les, "Assimilés"
- 9/ Renforcement du syndicat - Problèmes de la province
- 10/ Conclusion

VI^e CONGRES
15 et 16 Avril 1961

RAPPORT PRESENTE PAR LE BUREAU

Chacun de nos Congrès a été l'occasion pour notre syndicat de faire le point de la situation revendicative des Techniciens et Administratifs du CNRS, et cela a permis, à chaque fois, d'orienter et d'impulser les actions qui ont mené :

- à la prime de participation à la recherche (décembre 1955)
- à l'extension de cette prime (mars 1957)
- aux accélérations de début de carrière (avril 1959)
- aux bonifications d'échelons et à la nouvelle retraite (décembre 1959)
- à l'inscription au budget de 1961 de un milliard d'anciens francs pour la revalorisation de nos salaires.

Autant que les cinq précédents, ce sixième Congrès aura à analyser la situation, à en tirer les enseignements et à définir les perspectives et les moyens à mettre en œuvre.

Les traitements de la Fonction Publique sont toujours aussi insuffisants et posent toujours à ses agents les mêmes problèmes d'action et d'unité pour contraindre le gouvernement à régulariser leur situation.

Au sujet de la guerre d'Algérie, qui entre dans sa septième année, les idées que la CGT a toujours défendues s'imposent aux plus aveugles : la véritable représentativité de la rébellion, la nécessité de négocier sans préalable avec ceux contre qui l'on se bat, les désastreuses conséquences matérielles et morales de cette guerre ...

Mais les manoeuvres des intérêts colonialistes continuent toujours à retarder l'inévitable solution et rendent plus nécessaire que jamais la pression organisée et continue des travailleurs.

BILAN DE L'ACTIVITE DEPUIS LE V^e CONGRES

I - L'ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU CNRS

- A/ SALAIRES

Depuis le dernier Congrès de février 1960, les actions du personnel ont été exceptionnellement nombreuses et vigoureuses : il fallait aller plus loin et obtenir plus que les 90 millions qu'ont coûté les accélérations de début de carrière et les 85 millions des bonifications d'échelons (1959).

La Direction du CNRS estimait elle-même à un milliard les besoins. Ce chiffre, comparé aux précédents montre l'importance de ce qui est en jeu.

Ce n'est qu'après 2 grèves de 24 heures (22 Mars et 11 Mai), une série de grèves tournantes (du 12 au 31 Mai) et une grève de 3 jours (les 14, 15 et 16 Juin) que, début juillet, Mr PIGANOL, Délégué Général à la Recherche, nous informe de l'acceptation par les Finances, de l'inscription au Budget 1961 de 1 milliard d'anciens francs.

Mais ce milliard inscrit au Budget, les Finances entendaient bien qu'il ne soit pas employé, ou que seulement une faible partie en soit utilisé. Et de Juillet à novembre, les Finances ont successivement rejeté purement et simplement les deux premiers projets du CNRS (août et novembre) tandis que nos grèves tournantes du 22 au 30 Septembre, du 5 au 19 Octobre, nos deux grèves de 24 heures (4 et 21 Octobre) et notre grève de 48 heures des 28 et 30 Novembre montraient notre volonté de voir aboutir une solution satisfaisante. Nous exerçons simultanément une pression sur les Finances et sur notre Direction, à qui nous démontrions les erreurs et injustices contenues dans son projet d'indemnités de 6 % à 52 %.

La réunion de travail au CNRS obtenue le 8 Octobre, où furent discutés nos documents sur les déclassements, montra la force de nos positions, et infléchit considérablement la position du CNRS dans les discussions de janvier avec les Finances.

Car, après la grève des 28 et 30 Novembre, Mr. PIGANOL (le 3 décembre) nous affirmait que les risques de voir le milliard non entièrement réparti étaient enfin écartés !

Car, Mr. COULOMB (le 8 Décembre) nous déclarait que les événements avaient subitement pris tournure. Le 23 Janvier les discussions avec les Finances sur un 3^e projet du CNRS commençaient enfin et prenaient un tour positif.

Ainsi, - après 5 jours de grèves, la première étape était acquise : inscription de 1 milliard au Budget

- après 4 jours de grèves la seconde étape était acquise également : utilisation complète (ou quasi complète) du milliard

Mais il reste la dernière étape : les textes de répartition satisfaisante du milliard. Faudra-t-il une troisième série d'actions ?

- B/ STATUT

Notre dernier Congrès avait décidé de mettre en priorité l'accent sur les salaires, le passé ayant démontré, que trop souvent, les pouvoirs publics préfèrent discuter interminablement de modifications statutaires, plutôt que de déboursier des sommes pour les salaires.

Nous avons donc mis avant tout l'accent sur l'augmentation des salaires en réclamant une indemnité mensuelle, et en obtenant d'abord les moyens financiers de la revalorisation.

Contraints d'utiliser ces moyens financiers, les pouvoirs publics n'ont pas voulu les répartir autrement que par ... des modifications statutaires considérables de nos carrières !

La méthode était bonne, de poser en premier lieu les moyens financiers, car, inversement, des modifications d'indices n'auraient

certainement jamais conduit au milliard.

C'est au cours de 1960 (de Juin à Septembre) que les bonifications d'échelons découlant du décret du 9 Décembre 1959 ont été attribuées. Notre syndicat a suivi de très près cette opération et nous y avons obtenu des résultats satisfaisants.

La situation du titre de Docteur à l'Université, évincé du Statut le 30 Avril 1959 n'est toujours pas redressée, ainsi que n'est pas régularisée la position du diplôme d'Ingénieur du CNAM.

La prise en considération de la pratique professionnelle au même titre que les diplômes, pour l'accès aux différentes catégories n'est toujours pas réglée, et ce n'est pas l'augmentation envisagée des dérogations possibles, qui donne une solution satisfaisante à cette question.

- C/ RETRAITES

Les décrets du 31 Décembre 1959 ont amélioré le régime de l'IPACTE et créé une retraite complémentaire pour tous : l'IGRANTE.

L'application de ces décrets a été abordée en 1960. Il reste à effectuer les validations (antérieurement au 1er janvier 1960) pour l'IGRANTE. Notre syndicat a fait un effort particulier d'étude et de diffusion d'informations concernant les retraites. Des documents ont été établis, nous sommes intervenus auprès du CNRS au sujet des formalités pour les validations à l'IGRANTE, et un membre de notre Bureau National fait partie du Conseil d'Administration provisoire de l'IGRANTE.

- D/ DEFENSE DU CNRS ET DE L'UNIVERSITE

L'Assemblée du 5 Octobre protestant contre les ordonnances des 22 et 28 Septembre, et leurs conséquences pour un certain nombre de chercheurs et d'universitaires, a été organisée en commun par notre syndicat, le syndicat des chercheurs scientifiques (FEN), et celui de l'Enseignement Supérieur (FEN).

Egalement, nous avons participé à la délégation massive au CNRS des chercheurs, protestant contre la composition en commission de discipline, d'un certain nombre de chercheurs ayant signé le manifeste des "I2I".

Une des préoccupations constante du syndicat a été, comme par le passé, de défendre la Recherche Fondamentale contre les entreprises qui tendent à la sacrifier au profit de recherches appliquées "rentables" dans l'immédiat.

Nos inquiétudes restent vives à l'examen de l'utilisation, qui tend à se généraliser, des laboratoires du CNRS (et des Facultés) pour des travaux limités, s'éloignant toujours plus sous prétexte de "rentées d'argent", des buts fondamentaux.

Notre organisation, avec nos collègues du SNCS, de l'Enseignement Supérieur, du CEA, de l'INRA et des cadres contractuels des Facultés, a créé cette année l'Union des Travailleurs Scientifiques dont l'Assemblée constitutive s'est tenue le 25 Février 1961 (Deux

de nos camarades nous représentent à la Commission Exécutive). C'est notamment, en vue de rassembler toutes les énergies pour défendre le CNRS et l'Université contre les attaques violentes dont ils sont l'objet, que notre organisation attache une grande importance à l'UTS.

II - L'ACTION REVENDICATIVE AVEC LA FONCTION PUBLIQUE

Outre les protestations contre les ordonnances des 22 et 28 Septembre portant atteinte aux libertés d'opinion et d'expression de tous les agents de l'Etat, notre syndicat a continué son travail d'explication concernant

- notre appartenance à la Fonction Publique
- la communauté d'intérêts que nous avons avec les fonctionnaires
- les garanties encore liées au corps de la Fonction Publique, et à l'attachement au Ministère de l'Education Nationale, en dépit des nombreuses atteintes que nos gouvernements entendent y porter.

La grève de 24 heures du 10 Juin observée par la Fonction Publique a été largement suivie par les agents du CNRS.

Notre Intersyndicale a également appelé à la grève nationale des fonctionnaires le 14 Mars 1961. Nous devons regretter, une fois de plus, l'abstention de la Fédération de l'Education Nationale (autonome) et partant de là des chercheurs qui ne s'est pas rallié, le 14 Mars, à l'action commune FO, CFTC et CGT.

III - LES COMMISSIONS PARITAIRES

Le travail du syndicat concernant les commissions paritaires d'avancement et de changements de catégories, déjà très poussé, s'est encore approfondi.

Des contacts plus étroits entre le Bureau National, les sections, et les responsables aux diverses commissions ont été établis.

Une réunion des responsables s'est tenue le 28 Janvier 1961, préluant aux sessions des commissions. A cette réunion, de nombreux points ont été examinés, concernant notamment l'attitude de nos représentants vis à vis de l'Administration.

Cette année encore a vu grandir le nombre de nos collègues qui nous confient leurs dossiers. De très bons résultats ont été obtenus dans l'ensemble, et notamment pour les catégories D.

IV - LE C.A.E.S. ET L'"AIDE EXCEPTIONNELLE"

Constamment, notre syndicat a maintenu les 3 points suivants concernant le CAES. Rappelons-les :

- 1°- Il ne doit pas être une nouvelle mutuelle (il en existe déjà, et de fort bonnes)
- 2°- Il doit s'adresser à la totalité du personnel (ce qui entraîne pratiquement comme conséquence qu'il n'y ait pas de cotisation ou que celle-ci soit la plus faible possible).

3°- Il doit être financé par l'Administration (et non par les cotisations) dans une mesure comparable à ce qui est fait dans le secteur privé ou semi public (minimum 1 %, ce qui conduirait au CNRS, à une subvention dépassant largement 30 millions d'anciens francs).

Ces principes restent d'actualité et sont le guide de nos représentants (deux d'entre eux assurent la liaison avec le Bureau National). Ils nous ont permis de résister avec succès aux diverses tentatives bien intentionnées, mais assez puériles de bien des collègues, qui mêlent aisément oeuvres sociales véritables avec charité, ou qui confondent oeuvres sociales et mutuelles.

L'évolution des subventions de l'Administration au CAES a été la suivante : 4,5 millions (1958); 6 millions (1959); 7,5 millions (1960) 9 millions (1961).

En marge du CAES, la Commission d'Aide Exceptionnelle (20 millions consentis par les Finances "en échange" de leur refus d'améliorations statutaires concernant les longues maladies) a commencé à fonctionner, après désignation des représentants des syndicats, et du CAES.

Nous avons pris récemment l'initiative de mesures, destinées à en améliorer le fonctionnement.

V - LA VIE INTERIEURE DU SYNDICAT

L'activité du syndicat s'est encore approfondie dans les nombreux domaines, qui en rendent toujours plus complexe le fonctionnement : Bureau national, Conseils syndicaux, permanence hebdomadaire, bulletin mensuel, documents et circulaires, commissions paritaires, interventions au CNRS, représentation à l'Intersyndicale, représentation dans les organismes de la CGT, etc ...

Il reste beaucoup à faire au niveau du fonctionnement des sections (il faudrait que les sections aient une vie propre, beaucoup plus intense), ainsi que pour les liaisons avec la province. Celles-ci se heurtant à des difficultés matérielles considérables, ne sont pas suffisamment rapides, ni suffisamment nombreuses.

Cette année, un effort particulier a été fait par le Bureau National, à l'occasion des traditionnelles réunions de reprise des cartes.

Un accroissement considérable de nos effectifs devrait permettre de résoudre, mieux que par le passé, les nombreuses tâches du syndicat

Dans l'ensemble, le fonctionnement de la trésorerie a été extrêmement satisfaisant. Un rapport détaillé sera remis à chaque délégué au Congrès.

VI - RELATIONS AVEC LES ORGANISMES DE LA CGT

Comme par le passé nous avons maintenu nos relations avec l'UGFF, l'UD de la Seine (où une de nos camarades est membre de la Commission Exécutive).

Notre participation à l'activité de la FEN-CGT s'est améliorée : nous sommes représentés au Bureau de cette Fédération et nous avons

participé à la Commission Administrative du 2 Octobre 1960. Nous pouvons attendre, en particulier pour la province, une aide précieuse de cette Fédération.

VII - RELATIONS AVEC LES AUTRES SYNDICATS

L'année 1960, particulièrement riche en actions du personnel, a vu fonctionner l'Intersyndicale en formation "élargie" aux responsables locaux. Il faut se féliciter des contacts ainsi étendus, qui ont conduit à des propositions aux Assemblées du personnel, plus mûries et plus unitaires encore.

Notre syndicat a eu des contacts avec le Syndicat des personnels contractuels de l'Éducation Nationale (autonome) notamment dans la réunion commune du 29 Avril et en participant à son Congrès du 18 Juin

Nos collègues chercheurs ont soutenu nos actions notamment dans nos dernières grèves. Nous avons également assisté à leur Congrès de Mars 1961.

Nous nous sommes constamment associés aux initiatives de l'Enseignement Supérieur et des Chercheurs scientifiques, concernant la défense des libertés démocratiques.

VIII - LA LUTTE POUR LA PAIX EN ALGERIE

Déjà, en de nombreux points de ce rapport, il a été abordé les séquelles de la guerre d'Algérie, tant il est vrai, comme nous l'avons constamment soutenu, que ce conflit porte les pires germes de misère et de fascisme.

La motion du 5 Octobre, la participation à la protestation des Chercheurs le 19 Octobre au CNRS, la résolution de l'Intersyndicale du 21 Octobre, les actions nombreuses et diverses du 27 Octobre, notre position à propos du référendum du 8 Janvier 1961, et, plus récemment, notre appui total aux contacts entre organisations syndicales françaises et algériennes en Suisse, jalonnent l'action pour la paix, action qu'il faut maintenir sans relâche afin d'imposer au pouvoir gaulliste, la négociation.

ELEMENTS DE REFLEXION ET DE DISCUSSION

Sans prétendre dresser la liste complète des sujets importants à débattre à notre VIe Congrès, voici quelques éléments, reflets des préoccupations essentielles du moment :

I/- REVENDICATIONS DE SALAIRES DANS LE CADRE DU CNRS

Notre dernier Congrès réclamait une augmentation de salaire pour combler le décalage de 50 %.

Cette revendication commune à toutes les catégories était basée sur un décalage moyen (étant établi que l'effectif des catégories pour lesquelles le décalage n'atteignait pas 50 % était très faible).

Elle avait comme avantage d'être unique pour tous, et de ne pas entraîner sur la voie dangereuse des discriminations entre disciplines, entre professions.

L'Administration a tenu à faire des discriminations pour les petites catégories, peu nombreuses, d'où un échec relatif dans les résultats obtenus jusqu'à présent.

Cela doit conduire le Congrès à examiner attentivement de nouveau le problème de la plateforme revendicative pour décider :

- a) de continuer à formuler une revendication commune à tous, ses avantages l'emportant largement sur ses défauts
- b) ou bien de formuler une plateforme diversifiée par catégories; au nombre des éventualités, dans ce cas, il y aurait notamment pour les petites catégories B et les D
 - leur fonctionnarisation
 - leur passage au statut (déjà existant au CNRS) des ouvriers d'état (où leurs professions existent)

Il y a lieu d'évaluer avec soin les conséquences que pourraient avoir des formules apparemment séduisantes rompant avec la plateforme qui nous a guidé jusqu'à présent.

2/ REVENDICATIONS STATUTAIRES

Dans la mesure où les textes actuellement en projet paraîtraient, des propositions visent à redresser les importantes distorsions qu'ils comportent par rapport à la hiérarchie actuelle des catégories (notamment pour les C et pour les 2 A) sont à examiner et à formuler.

Egalement, il faudrait examiner s'il y a lieu d'introduire les professions d'agents techniques (fondées sur la pratique professionnelle), et de proposer pour les fonctions d'ouvriers les notions de P4 et d'ouvrier-maitre (en 3 B), existant notamment au CEL.

Il faudrait examiner de nouveau, l'amélioration du statut en ce qui concerne les longues maladies (les "20 millions" n'étant qu'une solution provisoire).

3/ RETRAITES

Il faut étudier les propositions concernant l'amélioration de l'IP.CTE pour l'amener au niveau des retraites de cadres du privé. Et, également, examiner l'éventualité d'une retraite fondée sur la fin de carrière (genre de retraite des fonctionnaires, des banques, de l'E.D.F., de la S.N.C.F., etc ...), seul mode de retraite dont il est possible d'apprécier avec précision la valeur, au moment de la mise à la retraite. (Toutes les prévisions concernant les retraites par répartition, à accumulation de points, se révélant extrêmement hasardeuses et incertaines).

4/ COMMISSION TECHNIQUE PARITAIRE

Cette vieille revendication devrait être analysée avec précision afin de la reprendre avec plus de force.

Nos Commissions paritaires actuelles sont sensiblement l'équiva-

lent des Commissions d'administration paritaires des Fonctionnaires. Elles traitent des questions relatives aux agents (avancements, promotions, discipline, mutations, ...).

Mais il n'existe au CNRS, rien de comparable au Comité technique paritaire des Fonctionnaires, qui, lui, traite de l'organisation des services, de leur fonctionnement, de l'élaboration (ou de la modification) des règles statutaires... L'énumération de ces attributions, montre l'intérêt qu'aurait pour nous un tel organisme.

5/ ABATTEMENTS DE ZONE

Cette question, importante pour nos camarades de province, est toujours à l'ordre du jour. Comment l'"accrocher" mieux, que nous n'avons pu le faire jusqu'ici ?

Indépendamment des actions générales des syndicats pour la suppression des abattements de zone, il est possible de faire des demandes de relèvement d'abattements, fondées sur un certain nombre d'éléments admis officiellement. Il faudrait commencer par dresser une liste des demandes que le CNRS pourrait transmettre.

6/ VACANCES

Par rapport à l'année dernière, où la Direction du CNRS avait durci sa position sur le sujet des congés particuliers à nos établissements, de nombreux succès ont été acquis. Leur extension et leur consolidation sont à examiner.

7/ UNION DES TRAVAILLEURS SCIENTIFIQUES

Notre apport aux diverses Commissions de travail sera à préciser. Ces commissions sont :

- Commission A : organisation de la Recherche, son développement, ses relations avec la production
- Commission B : salaires et conditions de travail des personnels de recherche
- Commission C : problèmes relatifs à la formation des chercheurs et des techniciens
- Commission D : rôle et responsabilité des scientifiques dans les utilisations de la science

Il nous faudra fixer les objectifs que nous entendons voir poursuivre par l'UTS.

8/ LES "ASSIMILÉS"

Le problème des "assimilés" est relativement récent pour notre syndicat. Une expérience riche a été réalisée par notre section d'Orsay, et fera l'objet d'un rapport oral particulier.

Rappelons que, dans la mesure où des personnels n'appartenant pas au CNRS sont rémunérés et garantis officiellement, en conformité avec les agents contractuels du CNRS, leurs intérêts rejoignent les nôtres et nous pouvons agir en commun. Dès lors, nous avons décidé de les admettre dans notre organisation.

Pour les nombreux personnels rémunérés de façon anarchique, sans garanties statutaires, la perspective d'une assimilation officielle (par leur employeur) à nous, est une étape importante vers la normalisation de leur situation.

9/ RENFORCEMENT DU SYNDICAT - PROBLEMES DE LA PROVINCE

Un fort courant, cette année, renforce les effectifs du syndicat, notamment parmi les jeunes recrutés au CNRS. Les informer mieux de nos revendications, de l'histoire de ces revendications, les amener à participer activement à la vie de l'organisation sont toujours des questions à approfondir.

Les liaisons avec la province, les problèmes qui se posent dans les sections de province sont à considérer avec attention. Souvent, en province, les problèmes se posent à nos camarades, à propos des actions décidées par l'Intersyndicale, bien différemment de la manière dont ils se posent dans la région parisienne.

Que nos camarades de province s'expriment à l'occasion du Congrès, afin que soient élaborées des règles pratiques susceptibles de les aider.

10/ CONCLUSION

En conclusion de ce rapport qui alimentera les travaux nombreux et divers de notre VIe Congrès, nous pouvons dire que notre syndicat CGT se renforce, et que nous aborderons avec une confiance accrue les tâches qui nous attendent.